



Gonesse , le 3 avril 2009

## Section académique de Versailles

### **CIRCULAIRE ACADEMIQUE 09/08**

#### **GROUPE DE TRAVAIL ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ET GROUPE DES NEUF : LE SUIVI DES DOSSIERS .**

#### **GROUPE DE SUIVI ACADEMIQUE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL :**

Ce groupe s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Recteur entouré du DAFPIC, de la DAET, de la secrétaire générale et de Mme BEE, secrétaire générale adjointe, le 26 mars 2009. Etaient représentés le SNETAA, le SGEN, ID et le SNPDEN.

En introduction, Monsieur le Recteur nous a annoncé la tenue d'un séminaire académique sur ce sujet le 14 mai prochain, les réunions de travail avec les établissements qui accueillent « un pôle d'accueil » les 7, 9 et 10 avril. Nous avons abordé plusieurs points, dans l'immense majorité des cas à l'initiative du SNPDEN grâce aux remontées de questions que vous avez effectuées.

**EN CAP** : environ 4000 places dont 2400 pour les publics prioritaires (3<sup>o</sup>I, SEGPA, etc), 600 pour les CAP qui recrutaient déjà en 3<sup>ème</sup> générale, et 1000 nouvelles possibilités d'accueillir des jeunes de 3<sup>o</sup>G, soit 2 à 3 par collège ! A notre crainte que ces capacités soient insuffisantes, le recteur a exprimé le risque « de trop orienter en CAP ». Des commissions pédagogiques préparatoires se tiendront le 8 juin (avant les conseils de classe) pour déterminer les dossiers 3<sup>o</sup>G qui auront des chances réelles d'être admis en CAP. **Attention ! Il n'est pas question que ces commissions empêchent les chefs d'établissement de prendre la décision d'orientation en fonction du profil de l'élève.**

**POLE D'ACCUEIL** : Leur capacité est équivalente à celle des BEP en 1 an et 1ères expérimentales de l'an dernier et permet de réorienter 2% des effectifs de seconde GT.(il y a 5% de réorientation sur l'académie de Versailles !). C'est une construction particulière cette année mais il y a possibilité d'un parcours en 3 ans (pôle d'accueil, 1ère professionnelle et Terminale professionnelle) pour les élèves les plus faibles (accord explicite du recteur) alors que les autres passeront directement en terminale professionnelle après l'année de pôle d'accueil. L'objectif est bien de permettre à l'élève d'élaborer son parcours professionnel (d'où la nécessité de lui présenter le plus de domaines possible). A nos interrogations, il a été répondu que les dotations avaient bien été attribuées et intégrées à la DHG « avec la volonté de préserver des postes ». Dans la mesure où nous avons des collègues qui nous avaient écrit le contraire, **nous sommes convenus que je ferais remonter directement les problèmes non résolus à Mme BEE.** Les élèves inscrits dans un pôle d'accueil n'ont pas de certification intermédiaire à valider et n'effectuent que 16 ou 18 semaines de formation en entreprise.

**FILIERE TERTIAIRE** : Une étude a été réalisée par la DAET sur l'avenir de la filière tertiaire. Bien entendu, à chaque rentrée, il y aura une nouvelle carte des formations. Selon elle, le nombre de sections va baisser mais pas les capacités d'accueil. Les suppressions de postes prévues pour la

rentrée 2009 devraient être compensées par les départs en retraite et les vacataires ; à la rentrée 2010, quelques suppressions à prévoir mais pratiquement aucune à la rentrée 2011. Par contre à la rentrée 2012, beaucoup de suppressions à envisager. Des actions académiques sur la mobilité professionnelle seront donc engagées pour anticiper cette difficulté prévisible en 2012.

**HEURES D'ACCOMPAGNEMENT EN BAC PRO :** Des collègues nous ayant dit que des HSE avaient été données pour cet accompagnement, les services du rectorat affirment qu'ils proposent des HP ou des HSA (« Cela fait partie du dialogue individuel avec les chefs d'établissement »). Si des problèmes persistent, me le faire savoir pour que j'intervienne auprès de Mme BEE. On a reçu l'assurance que pour la rentrée 2010, « tout sera compté dans la DHG ». Pour l'hôtellerie (qui dépend de la grille n°1), le recteur a reconnu que des besoins spécifiques (LV2) devaient être pris en compte.

**EPREUVE DE CONTRÔLE :** J'ai fait part de la crainte exprimée par plusieurs collègues que la mise en œuvre telle qu'elle est prévue de cette épreuve de contrôle revienne, dans les faits, à accorder le bac pro aux élèves ayant obtenu la note de 8/20 aux épreuves du bac, ce qui entraînerait une dévalorisation de ce diplôme. Le recteur a admis que si les résultats augmentaient de 15%, cela poserait question... Le SIEC a établi un document de cadrage qui sera présenté les...30 avril et 5 mai (!) pour un contrôle qui aura lieu du 8 au 11 juillet.

Tous les points que vous m'avez signalés ont été abordés lors de ce groupe de suivi. N'hésitez pas à nous faire connaître les problèmes que vous serez amenés à rencontrer sur ce dossier. Le SNPDEN, au niveau national comme au niveau académique, est très attentif à cette question.

### **« GROUPE DES NEUF » le 30 mars 2009.**

Réunion présidée par le recteur entouré de ses principaux collaborateurs. Etaient représentés le SGEN, ID et le SNPDEN (Christine JOUREAU, Alain OUVRARD, Elisabeth CERNEAU, Pierre ANSELMO, Laurent REGNIER et Jean-Marie BONTEMPS).

**PLAN VIOLENCE :** Le recteur commença par nous informer sur le « Plan violence ». Après un rapide historique, il rappela les consignes données à la justice, à la police et à l'Education Nationale par les ministres respectifs. Il remarqua qu'il était difficile d'identifier les priorités sans stigmatiser les établissements. Une liste, si possible confidentielle, sera établie (200 au plan national, 20 sur Versailles et donc 5 par département) mais le recteur affirme vouloir travailler avec tous les établissements et notamment les 50 dont les chefs d'établissement ont été réunis au Rectorat le 27 mars. Les collectivités territoriales vont être associées à cette réflexion.

**STAGES D'ANGLAIS PENDANT LES CONGES :** Le Recteur prend en compte notre volonté de faire voter une convention par nos CA avant d'envisager la possibilité d'organiser des stages de langues pendant les congés scolaires. Il propose donc de renforcer le protocole des bons usages entre l'administration rectorale et les EPLE (signé par le Recteur, le SNPDEN, ID et le SGEN) pour prendre en compte les stages pendant les vacances. Y seraient rappelés les personnels qui peuvent intervenir, les rémunérations en HS pour les professeurs, les vacances pour les autres personnels (y compris personnels TOS et administratifs). Le « droit de tirage » serait apprécié par le proviseur. Engagement sur l'accompagnement par les IPR. Quant au temps de travail des personnels de direction, c'est une question qui ne peut pas être traitée sur le plan rectoral ; par contre, il conseille de jouer la carte de la mutualisation entre établissements pour en limiter les conséquences. Un projet de texte doit nous être proposé très prochainement.

**Pour le SNPDEN, cette proposition rectorale est une réelle avancée puisqu'elle permettra, si elle se concrétise, un vote du CA – donc la reconnaissance sur ce dossier de l'autonomie de l'EPLÉ – et permettra la rétribution de tous les**

**personnels dont le chef d'établissement jugera la présence nécessaire. Cela étant, cela ne change rien pour les congés de printemps puisque nous n'aurons pas le temps de faire voter le texte par notre CA et d'organiser les cours d'anglais.**

**QUELQUES POINTS SUR LA GESTION DES PERSONNELS** : La **mastérisation** pour la formation des futurs enseignants n'aura, selon le recteur, pas de conséquence l'an prochain sur nos établissements. L'inscription des futurs professeurs se fera par l'intermédiaire de l'IUFM et il n'y aura pas de stage de 100h comme envisagé un moment.

Les **néo-titulaires** seront nommés soit sur des postes définitifs, soit sur des zones de remplacement pour occuper des postes ou des BMP à l'année. Nous serons informés de ces nominations le plus rapidement possible. Les titulaires 1ères années auront 1h de décharge (dans la mesure du possible limiter leur service à 14 ou 17 heures), 72 heures de formation (une journée entière à banaliser dans l'emploi du temps) et un professeur référent (à prévoir dès la fin de l'année).

**Evaluation des contractuels enseignants** : les contractuels en CDI doivent bénéficier d'une évaluation triennale (330 actuellement). Les contractuels en CDD seront systématiquement inspectés pendant leur 4<sup>ème</sup> année d'enseignement. Seront donc évalués tous les contractuels qui sont en CDI depuis trois ans (136 pour notre académie). Un projet de fiche d'évaluation reprenant le livret de compétences des stagiaires est élaboré et la DAE réfléchit sur une grille d'évolution salariale de ces personnels en CDI.

**QUESTIONS DIVERSES** : Le SNPDEN a informé le recteur que de nombreux proviseurs avaient été choqués par le courriel personnalisé qu'ils avaient reçu pour leur donner un objectif d'augmentation des dépôts de dossiers pour les CPGE. Le recteur a admis que ce courriel était maladroit mais qu'il ne s'agissait que d'un objectif : pour augmenter significativement le nombre de boursiers en CPGE, il faut que les « établissements source » présentent plus de dossiers, que les « établissements d'accueil » en sélectionnent davantage et surtout que tous les futurs étudiants qui remplissent les conditions soient effectivement boursiers (selon le recteur, ce n'est pas le cas actuellement). Cela étant, pour notre académie, l'objectif de 25% de boursiers en CPGE paraît hors d'atteinte.

**CLASSEMENT DES ETABLISSEMENTS** : Après un groupe de travail académique avorté (cf circulaire académique SNPDEN du 19 mars 2009), le cadrage national ayant été effectué, il aurait dû être possible de travailler au niveau académique. Cela étant, les propositions de l'administration ont été telles qu'elles pénalisaient de très nombreux établissements dans notre académie et améliorant le classement d'un trop petit nombre d'EPL. Il nous est donc apparu qu'il nous était impossible de nous inscrire dans le cadre pré-établi. Nous avons donc lu une déclaration préalable qui explique notre position et émis des propositions qui nous paraissent correspondre aux nécessités mais qui n'entrent pas dans le cadre imposé à notre académie. (ci-joint déclaration du SNPDEN)°.

**A NOTER SUR VOTRE AGENDA** : Nous vous rappelons que notre assemblée générale académique préparatoire au Congrès de Biarritz aura lieu **MARDI 28 Avril 2009** à partir de 14h, au lycée Jules Ferry de Versailles. Vous recevrez dans les jours qui viennent votre convocation officielle et le matériel de vote car chaque adhérent doit voter sur le rapport moral, sur le rapport financier du syndicat et sur une modification statutaire. Tous les textes figurent dans notre journal « DIRECTION ».

Bien cordialement,

**Jean-Marie BONTEMPS**

Syndicat National des Personnels de Direction de l'Éducation Nationale  
Section académique de Versailles – Lycée René Cassin  
7 avenue François Mitterrand 95500 GONESSE  
Tél. : 01.34 45 15 10 – Fax : 01 39 85 12 06  
[jean-marie.bontemps@wanadoo.fr](mailto:jean-marie.bontemps@wanadoo.fr)  
Site <http://versailles.snpsden.net>